



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**AUTORISANT UNE CEREMONIE PRIVEE
SUR LA PLAGE DE PONTAILLAC
LE SAMEDI 26 JUIN 2010**

*EH/BD
APM 10/0536*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, du Code de la Route,

Vu la demande présentée par présentée par Mademoiselle Amandine GOMES DE RESENDE et Monsieur Dominique BESSON, demeurant 187 avenue de Rochefort 17200 ROYAN,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Mademoiselle Amandine GOMES DE RESENDE et Monsieur Dominique BESSON sont autorisés à organiser une cérémonie privée sur la Plage de Pontaillac « crique située du côté boulevard de la Côte d'Argent », le samedi 26 juin 2010 à partir de 11h00.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 20 mai 2010*

*Fait à ROYAN, le 18 mai 2010
Le Député-Maire,
Didier QUENTIN*